

Le vaccin contre l'hépatite A Hepatitis A Vaccine

Au cours des 50 dernières années, la vaccination a sauvé plus de vies au Canada que toute autre mesure touchant la santé.

Qu'est-ce que le vaccin contre l'hépatite A?

Ce vaccin protège contre l'infection par le virus de l'hépatite A. Il est approuvé par Santé Canada.

Qui devrait recevoir le vaccin contre l'hépatite A?

Le vaccin contre l'hépatite A est administré aux enfants de six mois ou plus, en deux doses. La deuxième dose est administrée au moins six mois après la première.

En raison des épidémies répétées d'hépatite A dans les communautés autochtones de la C.-B. au cours des 15 dernières années, le vaccin contre l'hépatite A sera offert gratuitement aux enfants autochtones vivant dans les réserves et à l'extérieur des réserves, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le vaccin contre l'hépatite A est administré gratuitement aux personnes qui courent un risque élevé d'infection, notamment :

- les personnes souffrant d'hémophilie ou qui reçoivent régulièrement des transfusions sanguines ou de produits sanguins;
- les personnes qui s'injectent de la drogue ou qui partagent des accessoires permettant de renifler, de fumer ou de s'injecter de la drogue;
- les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes;
- les personnes séropositives, infectées par le virus de l'hépatite B ou de l'hépatite C, ou qui ont une maladie chronique du foie;
- les personnes ayant subi une transplantation de moelle osseuse ou de cellules souches;
- les personnes qui subiront ou qui ont subi une transplantation du foie;
- les personnes détenues dans un pénitencier;

- les personnes qui ont eu des contacts rapprochés avec une personne infectée par le virus de l'hépatite A, y compris celles qui vivent sous le même toit, les partenaires sexuels, les amis intimes, les enfants fréquentant la même garderie;
- les personnes qui ont consommé des aliments ayant été préparés par des personnes infectées par le virus de l'hépatite A;
- les enfants et les adolescents autochtones, de l'âge de six mois à 18 ans. Les bébés se font administrer leur première dose à l'âge de six mois et leur deuxième dose à l'âge de 18 mois. Les enfants plus âgés ont besoin de deux doses de vaccin administrées à au moins six mois d'intervalle.

Si vous avez été potentiellement exposé à l'hépatite A, vous devriez vous faire administrer une dose du vaccin dans les 14 jours suivant l'exposition, afin de prévenir la maladie.

Le vaccin est aussi recommandé, sans être gratuit, aux personnes qui courent le risque d'entrer en contact avec le virus de l'hépatite A ou de le propager, notamment :

- les personnes vivant ou travaillant dans des pays en voie de développement, particulièrement dans les régions rurales;
- les personnes qui manipulent des aliments;
- les personnes qui ont plusieurs partenaires sexuels;
- les résidents et le personnel d'établissements pour personnes ayant un retard de développement où il existe un problème continu d'infection par l'hépatite A;
- les gardiens de zoo, les vétérinaires et les chercheurs qui touchent des primates ou les côtoient;
- les personnes qui font de la recherche sur l'hépatite A ou travaillent à la production de vaccins contre l'hépatite A.

Il est important de garder un registre de tous les vaccins administrés.

Les avantages du vaccin contre l'hépatite A

Ce vaccin constitue la meilleure façon de se protéger contre une infection au virus de l'hépatite A.

Lorsque vous vous faites vacciner, vous contribuez aussi à protéger les autres.

Réactions possibles après la vaccination

Les vaccins sont très sûrs. Il est beaucoup plus sûr de recevoir le vaccin que de contracter l'hépatite A.

Les réactions courantes à ce vaccin peuvent inclure de la douleur, de la rougeur et de l'enflure au point d'injection. Après l'administration du vaccin, on peut aussi ressentir des maux de tête, de la fatigue, de la fièvre et des maux d'estomac. Ces réactions sont bénignes et durent généralement une journée ou deux.

En cas de fièvre ou de douleur, on peut donner de l'acétaminophène ou du Tylenol^{MD}. Il ne faut PAS donner d'AAS ou d'aspirine aux moins de 20 ans, en raison des risques de syndrome de Reye.

Après avoir reçu un vaccin, il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes, car il y a une possibilité extrêmement rare de réaction allergique mortelle appelée anaphylaxie. Cette réaction peut comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si cela vous arrive après avoir quitté la clinique, appelez le 9-1-1 ou le numéro d'urgence de votre région. Cette réaction peut être traitée et survient chez moins d'une personne vaccinée sur un million.

Signalez toute réaction grave ou inattendue à votre fournisseur de soins de santé.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin?

Si vous avez déjà eu une réaction qui aurait pu être fatale à une dose précédente du vaccin contre l'hépatite A, à une composante dont la néomycine ou, encore, au latex, adressez-vous à votre fournisseur de soins de santé.

Qu'est-ce que l'hépatite A?

L'hépatite A est un virus qui s'attaque au foie. Entre une et trois personnes infectées sur 1 000 cas en décèdent. Le taux de mortalité des suites de l'hépatite A est plus élevé chez les personnes de 50 ans et plus.

Le virus de l'hépatite A est présent dans les selles (excréments) des personnes infectées. Les personnes

infectées qui utilisent les toilettes sans se laver convenablement les mains par la suite peuvent propager le virus à d'autres personnes en préparant des aliments ou par des contacts de main à bouche. La maladie peut aussi se propager lors des rapports sexuels ou du partage d'articles servant à consommer de la drogue, comme des aiguilles ou des pipes.

L'hépatite A peut aussi se propager lorsqu'on boit de l'eau contaminée ou qu'on mange des mollusques contaminés par des eaux usées, par exemple le crabe, les palourdes, les huîtres ou les moules, à l'état cru ou sans les faire cuire suffisamment.

Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Avant l'immunisation, on s'efforce d'abord d'obtenir le consentement d'un parent, d'un tuteur ou d'un représentant. Toutefois, les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles en relation avec chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser.

Pour en savoir plus sur la vaccination, visitez Immunize BC, à www.immunizebc.ca.

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLink BC File, visitez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles/index.stm ou votre unité de santé publique locale.

Pour obtenir des renseignements sur la santé et des services de santé non urgents, cliquez sur www.HealthLinkBC.ca ou composez le 8-1-1 en C.-B.

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le 7-1-1 en C.-B.

Des services de traduction dans plus de 130 langues sont disponibles sur demande.



ImmunizeBC



BC Centre for Disease Control
AN AGENCY OF THE PROVINCIAL HEALTH SERVICES AUTHORITY